



COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 1^{ER} OCTOBRE 2018 A 20H
Sous la présidence de Madame Charlotte LAMBOUR, Maire

Date de convocation : 21 septembre 2018

Nombre de C.M. élus : 23

Conseillers en fonction : 23

Conseillers présents : 17

Présents : Mesdames Muriel PELOSATO, Rita PRADELLA, Eliane CHRISTINY, Messieurs Daniel DRIUTTI, Patrick MAISONNEUVE, Franck DE MARCH, adjoints

Mesdames et Messieurs Corine VENIER, Mustapha KHALDI, Lialia MIRIAN, Bertrand NIOGRET, Isabelle VENZI, Marilyne MULLER, Dominique PIETRANGELI, Eraldo MARRONI, Antoine RITTER, conseillers municipaux

Claude SCHORR arrivée à 20H37

Procurations : Monsieur Ismaël BOUCHAFRA-HENNEQUIN à Madame Muriel PELOSATO
Monsieur Jean Christophe MAROCK à Monsieur Patrick MAISONNEUVE
Madame Claude SCHORR à Madame Marilyne MULLER – jusqu'à son arrivée à 20H37
Monsieur Antoine FRIJO à Monsieur Franck DE MARCH
Madame Muriel CAPUTO à Madame Corine VENIER
Madame Christine PLAS à Monsieur Dominique PIETRANGELI

Excusée : Monsieur Laurent KLEIN

Secrétaire : Madame Muriel PELOSATO

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JUIN 2018

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, approuve le procès-verbal de la séance du 27 juin 2018.

2. MODIFICATION DU PERIMETRE DU SMIVU JOLIBOIS DE MOINEVILLE

Conformément aux dispositions de l'article L 5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, émet un avis favorable quant à l'adhésion de la commune de XONVILLE au SMIVU Fourrière du Joli Bois de MOINEVILLE.

3. SUBVENTION A L'ASSOCIATION « AUPAP » D'UCKANGE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 euros à l'association « AUPAP » d'Uckange.

4. SUBVENTION APEI POUR L'OPERATION « BRIOCHES DE L'AMITIE » 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler l'octroi d'une subvention de 350 € au profit de l'APEI (Association de Parents et Amis de Personnes Inadaptées mentales).

5. SEAFF : CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE PUBLIQUE POUR LA REALISATION DE LA MISE A JOUR DE L'ETUDE DIAGNOSTIC DES RESEAUX ET OUVRAGES, L'ETABLISSEMENT D'UN SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DE LA FENSCH ET LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE

Toutes explications entendues, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de prendre en compte le reste à charge pour la Mairie de NEUFCHEF pour un montant de 13 921,96 € HT, déduction faite des subventions de l'AERM,
- décide de déléguer la maîtrise d'ouvrage de cette opération au SEAFF,
- adopte la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage publique entre la Mairie de NEUFCHEF et le SEAFF,
- autorise le Maire à signer cette convention,
- charge Madame le Maire de la mise en œuvre et de l'application de cette convention,
- autorise Madame le Maire à signer toutes pièces comptables, administratives, financières, techniques et juridiques se rapportant à la présente décision,
- dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif de l'année en cours et suivantes.

6. CONVENTION CADRE DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL CONTRACTUEL PAR LA MISSION INTERIM ET TERRITOIRES DU CDG57

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la convention cadre de mise à disposition de personnel contractuel par la mission intérim et territoires du Centre de Gestion de la Moselle,
- d'autoriser Mme le Maire à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Moselle, ainsi que les documents y afférents,
- d'autoriser Mme le Maire à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG57, en fonction des nécessités de service.

7. CONVENTION RELATIVE AU DEPOT D'ARCHIVES HISTORIQUES DE LA COMMUNE AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA MOSELLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide afin de garantir la bonne conservation de ces documents de passer une convention de dépôt des archives historiques de la commune aux Archives Départementales de la Moselle.

8. CADEAUX OFFERTS PAR LA VILLE A L'OCCASION D'EVENEMENTS PARTICULIERS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 130 euros maximum l'achat de cadeaux par la Ville à l'occasion d'évènements particuliers.

9. REFACTURATION AUX LOCATAIRES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modalités de refacturation aux locataires concernant l'eau et l'électricité des communs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions, approuve les modalités de refacturation aux locataires concernant l'électricité.

10. LOCATION 29 RUE DE HAYANGE ET 62 RUE DE HAYANGE

Point ajouté avec l'accord de l'ensemble des membres présents

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les nouveaux baux et fixe les loyers comme suit : F1 du 29 rue de Hayange 251 €/mois – Local 62 rue de Hayange : 250 €/mois

**11. RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES
COMPTES GRAND EST SUR L'EXAMEN DE LA GESTION DE LA CAVF**

Le Conseil municipal a pris acte du rapport d'observations mentionné.

12. DECISIONS ET INFORMATIONS

- - DECISION 2018 - 008 DU 5 JUILLET 2018

OBJET : TARIFS MANIFESTATIONS DIVERSES

INSTAURATION DE TICKETS POUR LES MANIFESTATIONS DIVERSES
ORGANISEES PAR LA MUNICIPALITE A 1 ET 2 €.

- DECISION 2018 - 009 DU 17 SEPTEMBRE 2018

OBJET : SPECTACLE CONTE

SPECTACLE « LE RACONTEUR D'HISTOIRES » PAR VINCENT SPATARI,
PROGRAMME LE JEUDI 4 OCTOBRE 2018, TARIF FIXE A 7 €.

Fait à NEUFCHEF, le 3 octobre 2018

Le Maire

Charlotte LAMBOUR